

HISTOIRE - ÉVOLUTION

**De soutien à l'animation volontaire à la professionnalisation de l'animation :
la persistance du sens communs et la résilience associative**

C'est dans un contexte de lutte pour plus de justice sociale que les APF Syndicales (APFS) ont créé, à partir de 1960 des Centres de Loisirs Sans Hébergement. Ils visaient deux objectifs.

1. Permettre aux enfants qui ne partaient pas en vacances d'accéder à des loisirs éducatifs durant les vacances d'été, au travers d'une réalisation très accessible par son coût pour la majorité des familles.
2. Offrir aux enfants une autre structure d'accueil et de loisirs que la « rue ».

De 1960 à 1969 : les centres de loisirs se sont considérablement développés dans le département du Bas-Rhin (1960: 2 CLSH - 1969: 12 CLSH).

1965: les APFS décident de se doter d'un outil technique: l'O.P.A.L.

Le cadre scolaire était le lieu d'accueil des enfants durant les vacances, alors que les contraintes étaient nombreuses et le projet pédagogique limité. L'enfant vivait déjà toute l'année dans ce cadre. C'est à partir de ces constats que les APFS de Strasbourg ont mis en place, en 1976, les points verts.

Dans cette dynamique, on a vu la création de bases de loisirs sur les secteurs de Bischwiller, Steinbourg et Zinswiller et le développement de camps et de colonies de vacances.

L'O.P.A.L., par sa spécificité et sa mission, a été le levier opérationnel de ces actions, qui pour l'une ou l'autre d'entre elles, existe toujours.

Les années 1990 donnent la priorité aux loisirs de proximité avec le développement des mini-camps dans le cadre des centres de loisirs sans hébergement.

Toutes ces années ont favorisé l'essor et le développement associatif et ont conduit à une diversification de services devenant pléthoriques. Cette croissance rapide de l'association, non maîtrisée par les dirigeants de l'époque, en provoqua la chute (ci-dessous les divers logotypes de l'époque).

Décembre 2003, sera marqué par une décision courageuse du Conseil d'Administration : mettre l'OPAL en redressement judiciaire. Cette modification drastique du fonctionnement de 7 mois, bien que très douloureuse, a permis tout simplement à l'association de se recentrer puis, de renaître. Cette nouvelle dynamique a été marquée par le renouvellement d'une partie des cadres dirigeants et surtout, par une prise en main professionnelle de l'activité.

Conséquences directes, plusieurs actions ou axes de développement ont été arrêtés. On dénombrerait notamment la suppression de la Formation (Français Langue Etrangère) et de l'organisation de colonies de vacances.



DEVELOPPEMENTS

Moderniser l'animation en direction de plus de proximité, de reconnaissance et d'engagement pour les territoires

Petit à petit d'autres projets ont vu le jour : actions pour la jeunesse, développement des accueils de mineurs de proximité et en 2005, une présence sur le Pays de Sarreguemines, jusque-là «oublié» par les associations de loisirs.

Pour l'O.P.A.L., la période 2006 – 2013 a permis de (re) mettre en évidence :

- la stabilisation financière et organisationnelle,
- le renforcement de la fonction de tête de réseau associatif pour les associations familiales,
- la reconnaissance de fédération d'Education Populaire,
- la place comme association de professionnels pour l'organisation des loisirs éducatifs.

Après avoir changé de logo et depuis 2013, l'association croît de façon régulière et maîtrisée. Elle opère des choix assumés dans un environnement incertain et complexe, notamment par la transformation sociale profonde qui touche l'éducation de l'enfant et la famille.

Par exemple, en 2013, l'O.P.A.L. s'est engagée fortement pour la promotion et la défense des cultures locales. Porteur de la marque Alsace, puis, lauréat du trophée des Schwälmele en 2017, cette consécration reconnaît le travail des équipes locales et des salariés. Elle motive davantage à la transmission culturelle des biens matériels et immatériels aux enfants et aux familles.

En 2015, à partir des diagnostics de territoire, l'association approuve la nécessité marquée d'une évolution statutaire en intégrant la mission d'accompagnement aux familles et à la parentalité dans ses missions. Ainsi, le projet social inclut depuis trois missions statutaires majeures :

- accompagner l'enfant et le jeune tout au long de son parcours éducatif,
- aider à l'exercice de la fonction parentale et les familles,
- soutenir et valoriser les associations locales et les richesses territoriales.

Tout en réalisant au mieux sa vocation associative, en vivant pleinement les émotions de la mise en concurrence, ou encore en soutenant vigoureusement les initiatives associatives locales, l'association O.P.A.L. opère une mue. En effet, ces dernières années ont été marquées par un processus de transmission et parallèlement, par une démarche de transition :

- La gouvernance bénévole s'est remaniée et s'est enrichie,
- La direction de l'association s'est rajeunie et réorganisée.

Cette équipe de bénévoles et de professionnels peut s'appuyer sur un héritage connu – elle y a contribué –, maîtrisé et de qualité. Désormais, c'est sur des ressources financières sûres, des fondements identitaires solides et une crédibilité certaine que pourra progresser l'association.

Depuis 2018, l'équipe de l'O.P.A.L. évalue et élabore son nouveau projet social et de fonctionnement. De nombreux investissements stratégiques (éléments logistiques, formations universitaires et professionnalisantes, digitalisation et informatique etc.) visant à l'efficacité de gestion et à l'innovation pédagogique sont menés. Les fruits de cette modernisation devront profiter aux équipes en lien avec les familles et les enfants, aux associations fédérées et aux partenaires, qu'ils soient publics, institutionnels ou éducatifs.

